

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL SANS VOTE DU 12 SEPTEMBRE 2009

Une grande première à Villars sur Var. Le Maire et sa majorité provoquent une discussion sans vote. La majorité a donné la parole à l'opposition et l'a questionnée afin de comprendre pourquoi celle-ci n'a pas voté pour :

- Domaine de la Source
- Musée du vin
- Parcours touristique et patrimoine communal
- Canal du Moulin
- La nouvelle école
- Les roseaux filtrants

C'est donc dans une très bonne ambiance où chacun a pu dire ce qu'il pensait que se sont déroulés ces entretiens.

Le Maire avait promis de faire retranscrire fidèlement les débats. Promesse tenue.

Domaine de la Source, contexte général



Le Maire rappelle que ce projet a été conçu avec des acteurs publics comme le Conseil Général, le Conseil Régional et la Commune. Ces trois collectivités ont participé à l'achat du terrain et ont aidé à son aménagement y compris en finançant le stage d'insertion.

L'objectif est de créer des activités en lien avec l'agriculture et le tourisme. C'est pourquoi, suite à la demande de M. le Député Charles Ange Ginésy, la municipalité a intégré le projet du domaine de la source dans le contrat de projets.

Le Maire rappelle ce qui a été présenté par M. Decarlis, à savoir que le vieux bâtiment, s'il devait être consolidé pour devenir parasismique, ferait doubler le prix. Inversement, sa destruction et sa reconstruction ne représenteront que 5 à 10 % du coût.

L'opposition, depuis le début, s'est prononcée contre ce projet. C'est pourquoi en l'absence d'explication de l'opposition, le maire demande à celle-ci de bien vouloir en expliquer les raisons.

M. Gherbi : Pourquoi faire des études si on sait qu'elles ne vont pas aboutir.

Réponse du Maire : Il est obligatoire de procéder à des études pour des travaux à réaliser. Par contre, pour la réalisation de projets, en 11 ans, nous avons

fait 3 études qui représentent seulement 0.90 % de tous les chapitres. De plus, on ne peut pas savoir à l'avance si le résultat de l'étude va être effectivement utile ou pas.

L'opposition manque donc d'informations. Cela est dû à son refus de travailler dans les commissions municipales.

M. Battendier : Les travaux pour l'accès sécurisé sont exorbitants.

Réponses du Maire : Que ce soit pour un terrain de sport, un hôtel ou pour le projet actuel, de toute façon l'accès doit être sécurisé, et le coût qui en découle aurait été le même pour tous.

M. Battendier : Dans cette affaire, R.S. a été une roue de secours pour vous.

Réponse du Maire et de M. Fernandez : Bien au contraire, nous avons acheté le terrain à un prix moyen, bien au dessus du prix de l'agricole, et c'est de manière volontaire que nous avons pu installer un jeune agriculteur alors que la zone est déclarée d'activités. En principe, les municipalités installent des entreprises dans les zones d'activités afin de percevoir de la taxe professionnelle, ce qui n'est pas le cas pour les exploitations paysannes qui n'en paient pas.



M. Briquetti : rappelle que dans un premier temps, il était contre ce projet et voulait installer un hôtel, il

approuve maintenant la disparition du SPA dans le projet de la majorité municipale. Il est pour le projet concernant la viticulture même si l'orientation le gêne un peu.

Concernant le vieux bâtiment, il approuve la proposition de le détruire et de le reconstruire car son expérience lui permet de dire que c'est la bonne solution.

Le Maire explique premièrement que dans le projet, il est prévu qu'une association fasse de la formation à la viticulture, celle-ci a déjà commencé auprès des viticulteurs actuels. Il est indispensable d'intéresser les nouvelles générations à la viticulture.

Le Maire. Concernant l'exploitation de l'eau de la Source, le Maire demande pourquoi l'opposition a voté contre.

M. Briquetti : on ne peut pas être contre l'utilisation d'une telle source et sa valorisation. Je n'oublie pas cependant la nécessité d'utiliser l'eau de l'Adous.

Réponse du Maire et de M. Fernandez : Concernant la source de l'Adous qui est située sur le territoire de Malaussène, les demandes adressées au conseil municipal de cette commune n'ont pas reçu de réponse positive.

Nota : Si l'eau de la source de l'Adous était utilisée, la municipalité de Villars devrait acheter l'eau au prix de la commune de Malaussène et la revendre aux villarois au prix de la commune de Villars afin que tout le monde paie le même prix. Ceci est vraiment trop compliqué et la commune n'aurait pas de marge pour financer ses travaux.

M. Briquetti dit avoir rencontré le Maire de Malaussène à différentes reprises et avoir senti qu'il n'y avait pas d'opposition franche.

M. le Maire et M. Fernandez répondent qu'il n'est pas interdit à l'opposition d'aller dialoguer avec le Maire de Malaussène mais qu'avec la question de l'Adous, on est sorti du sujet.

Le Maire rappelle que ce projet a permis l'installation d'un jeune viticulteur et donc la relance de l'agriculture.

M. Briquetti : Ce projet est pas mal mais il n'est pas évident. Il faut se réjouir que Roch Sassi puisse continuer. Grâce au Domaine de la Source, il va replanter mais les amateurs actuels ont du mal car les vignes de la Balmette vont disparaître, M. va arrêter ainsi que d'autres. Il faut donc en tenir compte avec le Domaine de la Source. Il en est de même pour les successeurs des commerçants et artisans.

M. Gherbi : Il faudrait créer une zone pour les artisans. Il faudrait réunir les commerçants et artisans pour en discuter mais ce n'est pas facile. Le cas par cas est plus facile, quitte à laisser mourir les commerces et à les faire recréer par la commune.

Le Maire rappelle que la zone d'activités existe, que des entreprises s'installent mais que des terrains appartiennent à des privés et non pas à la commune. Pour les commerçants, il existe un secteur à la Chambre des Métiers et à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui s'occupe des successions. Nous avons donné les noms, adresses, et numéros de téléphone aux divers commerçants. C'est à eux de prendre contact avec ces instances, quitte à ce que la commune facilite une réunion entre la CM, la CCI et les artisans commerçants.

Enfin le 18 septembre 2009 et pour la première fois, l'opposition n'a pas voté contre le projet du Domaine de la Source et s'est seulement abstenue.

Le musée du vin et la sauvegarde du vignoble villarois

Le Maire : « Dans ce projet qui comporte une partie commerciale avec chambres d'hôtes et magasin de vente de produits, nous avons prévu l'installation d'un musée vivant du vin ».

M. Gherbi : C'est bien pour le tourisme mais je souhaiterais qu'on forme autant les villarois que les touristes et qu'il existe des aides européennes.

M. Briquetti : pour les chambres d'hôtes c'est bien mais il faudrait savoir ce qui peut être envisagé derrière.

Le Maire rappelle que l'association « Lou Vin Dou Villars » a prévu l'acquisition de matériels pour réaliser un vin collectif et pour former tout autant les villarois que des extérieurs dans le cadre de stages. Concernant les chambres d'hôtes, le Maire rappelle que Mme Dao-Léna a parlé de la



création d'un **office de tourisme** et de circuits touristiques capables d'attirer les vacanciers.

Le centre de formation est prévu à l'ancien poulailler. La commune n'a pas pour vocation d'exploiter le site qui serait confié à des professionnels.

M. Barralis Thomas annonce que Roch Sassi a déjà fait de la formation et est prêt à en faire encore.

Le Maire annonce qu'une personne est prête à nous donner 8000 outils anciens et que nous travaillons actuellement avec le musée de la Roudoule et la Maison de Pays de Puget-Théniers.

Concernant les aides européennes, le projet lui-même a été monté de manière à bénéficier des financements européens. Nous avons rencontré pour cela des responsables à la Préfecture des Alpes-Maritimes et à la Région.

Parcours touristique et patrimoine communal

Le Maire : il s'agit de faire connaître nos richesses et d'amener les visiteurs à faire fonctionner les commerces et les exploitations paysannes. Il précise que le moulin, dont la part communale sera couverte par une location,

permettra de produire de l'huile sur place et de valoriser l'oliveraie existante. Il demande à l'opposition pourquoi celle-ci a voté contre le moulin.

Sans réponse.

Canal du moulin. De l'eau d'arrosage pour tous



Le Maire demande pourquoi l'opposition s'était abstenue sur la réfection du canal.

Réponse : sur le principe, l'opposition est pour la rénovation mais contre le « busage », et pour une rénovation à ciel ouvert et précise qu'il peut y avoir un souci dans une dizaine

d'années.

Le Maire rappelle que lors de la mandature où Bernard Briquetti était dans la majorité, celle-ci avait décidé de buser le canal de la Place aux Hyères. **Pourquoi donc être pour le « busage » quand on est dans la majorité et contre lorsque l'on est dans l'opposition ?**

Le Maire rappelle que pour le canal du Moulin, des parties ont été laissées à ciel ouvert et que le busage peut permettre la poursuite de l'alimentation y compris en cas d'effondrement des murs.

M. Barralis Patrick rappelle que le projet a beaucoup évolué et qu'il a changé à plusieurs reprises. Il insiste sur le fait que si l'opposition venait aux commissions, son avis aurait probablement été entendu car ce n'est pas un problème de majorité et d'opposition et qu'il faut arrêter les tensions.

M. Battendier dit que dans certaines commissions, on ne peut pas travailler avec des gens qui ne disent pas bonjour.

Le Maire : Dans les commissions on ne se choisit pas en fonction des affinités des uns et des autres mais en fonction des compétences

requis pour travailler au service de la population.

Vous nous reprochez que les projets soient coûteux mais si on compare avec les autres municipalités on s'aperçoit que tous les projets à long terme, que ce soit à Thiery ou à Ascros ou ailleurs, coûtent chers.

M. Briquetti explique que dans certains cas les projets servent à plusieurs fonctions comme par exemple la future Mairie de Thiéry.

M. Depretz rappelle qu'avec le busage, les graviers s'évacuent avec la pression de l'eau et on peut vérifier avec les regards la situation du canal...

M. Briquetti : étant majoritaire dans vos commissions, vous auriez choisi vos solutions.

Le Maire rappelle que lorsque M. Bernard Briquetti, en 2000, membre de l'opposition, avait accepté de participer aux commissions, le Maire avait soutenu son projet concernant le bâtiment du SDIS, projet qui avait été retenu.



Nota : L'aménagement de ce canal permettra de créer un sentier botanique et géologique de très grande qualité. Cette initiative contribuera fortement à l'éducation à l'environnement de la population

La nouvelle école de Villars



Le Maire demande à l'opposition pourquoi celle-ci n'a pas voté le nouveau projet et s'est abstenue lors du dernier vote.

M. Gherbi : L'opposition s'est abstenue par rapport au coût de fonctionnement de l'école et des supposées économies réalisées par le solaire. C'est le retour sur investissement qui ne semble pas véritablement acquis. Les dépenses sont toujours payées par les impôts... Il pose le problème du coût de l'entretien.

Le Maire et M. Decarlis : Nous vous avons présenté un dossier identique à celui qui avait été traité à l'intercommunalité. Cela n'avait pas été très facile.

Nous réussissons, grâce à l'installation de pompes à chaleur, de chauffe-eau solaires et de photovoltaïque, à faire baisser considérablement les coûts de l'énergie utilisée dans l'école. Cette économie sera reversée à la CCVA de manière à aider celle-ci à rembourser l'emprunt qu'elle a contracté pour l'école de Villars.

Dans cette affaire, la commune va récupérer la maison Aurand qu'elle pourra utiliser soit pour des privés soit pour des activités sociales.

M. Briquetti : J'ai assisté à une réunion à la CCVA sur ce sujet, et j'ai constaté qu'il n'était pas facile de traiter cette affaire. Dorénavant, j'irai aux réunions de la CCVA.

Le Maire regrette que l'opposition n'ait pas votée favorablement pour le projet de la nouvelle école.

M. Briquetti : Il aurait peut être fallu rajouter une classe.

Le Maire : Cette proposition n'a jamais été faite par l'opposition puisque celle-ci ne vient pas dans les commissions. De toute façon dans le projet, il est prévu un grand local supplémentaire qui pourra servir de 5^{ème} classe en cas de nécessité. Encore une fois, il aurait été utile que l'opposition vienne dans les commissions : elle aurait vu que cette 5^{ème} classe était prévue.

Les roseaux filtrants



Le Maire demande à l'opposition pourquoi celle-ci n'a pas voté pour la nouvelle station d'épuration du quartier du Ciampon. Cette station traitera les eaux usées grâce à un système naturel : les roseaux filtrants.

Réponse de M. Gherbi : L'étendue de ce terrain me semble totalement insuffisante.

Le Maire : A l'époque, on n'avait pas encore déterminé les surfaces mais les services de la Région et du Conseil Général ont estimé que les terrains étaient suffisants.

En effet, les effluents sont d'abord traités dans la station d'épuration existante, ensuite ce sont les eaux préalablement filtrées qui sont dirigées vers les roseaux. Donc un dixième de la surface suffit.

M. Fernandez. Cette méthode était absolument nécessaire car il est interdit de rejeter des eaux usées sur les terrains avoisinants et ce d'autant qu'une source existe en dessous de la fosse. Là aussi une participation de l'opposition aurait permis de comprendre le problème.

Le Maire remercie tous les élus présents qui ont su, pour l'intérêt de la commune et de ses habitants, avancer ensemble dans des discussions quelquefois techniques peu faciles.